



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 8 MARS 2017**

L'an deux mille Dix Sept, le 8 Mars.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée an mairie de Sauvian, la présidence de Monsieur Bernard BOSC.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 21 février 2017

| MEMBRES | PRESENT OU REPRESENTE | COLLEGE | MEMBRES | PRESENT OU REPRESENTE | COLLEGE |
|-------------|-----------------------|---------|---|-----------------------|---------|
| F BRUTUS | | ELU | T.ROQUES | * | ELU |
| JL. BERGEON | | ELU | P.POLARD | * | ELU |
| D.ROQUE | | ELU | C.MARTINEZ | * | ELU |
| M.PASSIEUX | * | ELU | T.GARCIA | | ELU |
| P. VIDAL | * | ELU | S.CASTAN | * | ELU |
| C.REBOUL | * | ELU | S.NOQUES | * | USAGERS |
| Y. PELLET | * | ELU | JG.AMAT | * | USAGERS |
| C. LABORIE | | ELU | JP.PELAGATTI | * | USAGERS |
| S.LACOUICHE | * | ELU | A.LUPIA | * | USAGERS |
| F.BARSSE | * | ELU | F.MARTINEZ | | USAGERS |
| B.BOSC | * | ELU | MR GROIZELEAU | | USAGERS |
| R.SENAL | * | ELU | E.BELLUAU | * | USAGERS |
| L.ZENON | * | ELU | M. PITMAN | | USAGERS |
| D.GALTIER | | ELU | H. DAUDOEUF | * | USAGERS |
| R.GELY | | ELU | F.BOUSQUET | * | USAGERS |
| G.NOQUES | * | ELU | J.BATTLE | | USAGERS |
| C.NEUMANN | | ELU | K.SCHULTER | * | USAGERS |
| J.ARCAS | * | ELU | M.LATORRE | * | USAGERS |
| JN.BADENAS | * | ELU | JJ.THIEBAUT | | USAGERS |
| JY LE BOZEC | * | ELU | C.BELTRAN | | USAGERS |
| S.PESCE | * | ELU | MR LE REPRESENTANT DE LA MISE | * | ETAT |
| F.MARTY | * | ELU | MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL | * | ETAT |
| B.AURIOL | * | ELU | MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU | * | ETAT |
| G.ABELLA | * | ELU | MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34 | * | ETAT |
| J.C.BOLTZ | * | ELU | MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA | | ETAT |
| B.PECCOL | | ELU | | | |
| R.OBON | * | ELU | | | |
| A.DURO | * | ELU | | | |

| | |
|----------------|---------------------|
| OBJET : | COMPTE RENDU |
|----------------|---------------------|

Début de séance : 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 16 DECEMBRE 2016.

Le Président présente à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2016.

La commission locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- approuve le compte rendu de la CLE du 16 septembre 2016

**DELIBERATION N°2 : DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES
AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA D'OUEILLAN**

Le président présente le projet d'extension du réseau d'irrigation de l'ASA d'Ouveillan.

La commission locale sur l'Eau, à l'unanimité,

CONSIDERANT :

- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficiency du système et une préservation de la ressource ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m³ 39 années sur 40, est largement supérieure aux 2 724 200 m³ nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1 et 2, d'Enserune , de Montblanc ,de la Clape,de la cave de Cers Portiragnes et de l'ASA d'Ouveillan ;

- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins des cinq projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet d'extension de l'ASA d'Ouveillan;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2020 se traduirait par une baisse de la pression sur la ressource Orb, à hauteur de 1 920 000 m3 ;

Décide, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable à la mise en place du projet d'extension de l'ASA d'Ouveillan;**
- **de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.**

Recommande, à l'unanimité :

- **aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;**

Encourage, à l'unanimité :

- **la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur les territoires du Libron, du Lirou, et de la nappe astienne.**

DELIBERATION N°3 : PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE VOLUME PRELEVABLE ORB

Le SDAGE 2010-2015 a identifié les bassins de l'Orb et du Libron comme étant prioritaires vis-à-vis du déséquilibre quantitatif et nécessitant des actions relatives à la gestion quantitative pour l'atteinte du bon état.

En outre, les masses d'eau des « sables astiens de Valras-Agde » (FR_DO_224) et des « alluvions de l'Orb aval » (FR_DO_316) sont prioritaires pour la période 2010-2015 vis-à-vis du déficit quantitatif. Une étude de détermination des volumes maximum prélevables a été réalisée sur la nappe astienne.

Par ailleurs, les alluvions de l'Orb aval sont identifiées par le SDAGE comme une ressource majeure d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable.

En conformité avec la circulaire du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs et la gestion collective de l'irrigation, les bassins en déficit quantitatif doivent faire l'objet d'une évaluation des **volumes maximum prélevables (VP), compatibles avec le maintien, en cours d'eau, d'un débit objectif d'étiage.**

La finalité est la mise en cohérence par les services de l'Etat des autorisations de prélèvements avec les volumes prélevables, après une étape de concertation avec l'ensemble des usagers et la mise en place d'une gestion collective de l'irrigation.

La détermination des volumes maximum prélevables passe essentiellement par la connaissance des usages et des ressources et l'évaluation des besoins des milieux aquatiques (débits biologiques) en différents points stratégiques des bassins.

Sur le bassin de l'Orb, l'étude de définition des débits d'étiage de référence (DER) portée par le SMVOL (GEI, 2010), fournit l'analyse du fonctionnement hydrologique à l'étiage (naturel et influencé), avec une approche en débits journaliers, le bilan des prélèvements, également en débits journaliers (période estivale) et la détermination des débits minimum biologiques.

Le Schéma directeur de partage de la ressource sur le bassin Orb – Libron reprend et poursuit cette réflexion pour aboutir à la définition des volumes maximum prélevables mois par mois.

Le Schéma directeur de partage de la ressource sur le bassin Orb – Libron comporte 4 phases.

| | | |
|---|--|--|
| 1 | Bilan des prélèvements actuels et évaluation des besoins futurs | Analyse des prélèvements actuels et évaluation des besoins aux échéances 2020 et 2030 pour chaque type d'usages |
| 2 | Analyse du fonctionnement hydrologique | Analyse du fonctionnement hydrologique influencé et reconstitution de l'hydrologie non influencée |
| 3 | Détermination des débits minimum biologiques | Détermination des débits minimum biologiques et des DCR aux différents points stratégiques, pour Libron et Gravezon |
| 4 | Détermination des volumes prélevables et scénarios de répartition | Détermination des volumes prélevables en chaque point de référence à partir des QMNA5 et des débits minimum biologiques puis définition des DOE ; construction et analyse de différents scénarios de partage de l'eau et d'optimisation des usages |

L'étude se présente en 2 tomes : Phases 1 et 2 dans un premier rapport, et phases 3 et 4 dans un second rapport.

Cette étude a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL). Elle a été suivie par un **Comité de pilotage** regroupant, outre le SMVOL, des représentants des services ou collectivités suivants :

| |
|--|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse |
| Direction Départementale du territoire et de la Mer (DDTM) de l'Hérault |
| Agence Régionale de Santé (ARS) de l'Hérault |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Languedoc-Roussillon |
| ONEMA |
| Chambre d'Agriculture de l'Hérault |
| Conseil Général de l'Hérault |
| Conseil Régional Languedoc-Roussillon |
| Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) |
| Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) |

Le président présente les conclusions de l'étude volume prélevable Orb Libron.

La Commission Locale sur l'Eau prend acte de ces conclusions et décide d'engager la rédaction du Plan de Gestion Concertée de la Ressource Orb, à valider avant fin 2017.

Délibération n°4 : POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES SUR LES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON. BILAN PERIODE 2012-2015

Le Président présente le bilan, sur la période 2012-2015, des pollutions ponctuelles et diffuses sur les vallées de l'Orb et du Libron.

Cette présentation permet de prendre connaissance des évolutions en la matière, par rapport à la période 2008-2011.

Après en avoir débattu, la Commission Locale sur l'Eau prend acte de la situation actuelle et encourage l'EPTB Orb Libron à poursuivre le travail engagé. Elle indique son souhait de voir maintenir le travail d'animation mis en place sur le terrain. En effet, l'animation conditionne la réussite de la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles.

Fin de séance : 17 heures.

Béziers, le 8 Mars 2017

**Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



Jean Noël BADENAS